

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 24 septembre 2024

<i>Date de convocation : 17/09/2024</i>	<i>Date d'affichage : 17/09/2024</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 14</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 8</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 13</i>

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, L. RICHARD, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MAINIER, V. MOREL

Absents excusés : G. ROYER ayant donné pouvoir à A. AUBOIS, A. DEHENRY ayant donné pouvoir à A. GAYETANO, F. POIRIER ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, M. COLLET ayant donné pouvoir à J. FOURMAUX, D. DEVEZE ayant donné pouvoir à V. MOREL, M. MIRANDA

ORDRE DU JOUR

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/06/2024

3- FINANCES :

- a) Participation financière au SIVOS de Courtois et de Nailly – 4^{ème} trimestre 2024
- b) Amortissement subvention d'équipement travaux extension basse tension sur une partie de la rue des Seigles

4- DOMAINE ET PATRIMOINE :

- a) Modification du contrat de location de la salle des fêtes concernant les détériorations
- b) Convention financière avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux sur une partie de la rue des Seigles

5- DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES SES DELEGATIONS

- a) Contrat d'assurance nouvelle remorque
- b) Contrat d'assurance vélo à assistance électrique
- c) Acceptation de l'indemnité de l'assurance à la suite du choc sur l'ancienne remorque

6- COMMUNICATIONS DU MAIRE

7- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laure RICHARD est désignée secrétaire de séance.



2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/06/2024

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2024 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) FINANCES

a. Participation financière au SIVOS de Courtois et de Nailly – 4^{ème} trimestre

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2024 a voté la participation financière au SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre en attendant l'adoption de leur Budget primitif. Ce dernier a été voté le 28 mars 2024 et la participation de Courtois pour l'année 2024 a été fixée à **80.058 €**.

Considérant les acomptes déjà versés

Délibération D2024-09-024 : Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au début du 4^{ème} trimestre, au SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY, la somme de **14.058 €**, représentant le solde de la participation financière pour l'année 2024.

b. Amortissement subvention d'équipement travaux extension basse tension rue des Seigles

M. le Maire expose que par délibération en date du 28 mars 2023 (n° D2023-03-011), la Commune a signé une convention avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne) pour le financement des travaux de dissimulation du réseau basse tension sur une partie de la rue des Seigles. Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable **M57**, cette subvention d'équipement a été classée au compte 2041582 et doit être amortie.

Délibération D2024-09-025 : Dès lors, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer à quinze ans la durée d'amortissement de la subvention versée au SDEY suivant le tableau ci-dessous.

INVENTAIRE N° 90008304411911 et 90008844471511

Exercice	Mandat	Date	Article	Objet	Fournisseur	Montant
2023	218	3	2041582	subvention d'équipement travaux de dissimulation basse tension rue des Seigles	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE DE L YONNE	9 284,28
2024	328	18/07/2024	2041582	subvention d'équipement travaux de dissimulation basse tension rue des Seigles	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE DE L YONNE	6 334,48
					TOTAL	15 618,76

ANNEE DEPART AMORTISSEMENT 2025

DUREE AMORTISSEMENT 15 ans

AMORTISSEMENT ANNUEL 1 041,25



TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Année	Valeur comptable en début d'exercice	Annuité d'amortissement	Valeur nette comptable en fin d'exercice
1 2025	15 618,76	1 041,25	14 577,51
2 2026	14 577,51	1 041,25	13 536,26
3 2027	13 536,26	1 041,25	12 495,01
4 2028	12 495,01	1 041,25	11 453,76
5 2029	11 453,76	1 041,25	10 412,51
6 2030	10 412,51	1 041,25	9 371,26
7 2031	9 371,26	1 041,25	8 330,01
8 2032	8 330,01	1 041,25	7 288,76
9 2033	7 288,76	1 041,25	6 247,51
10 2034	6 247,51	1 041,25	5 206,26
11 2035	5 206,26	1 041,25	4 165,01
12 2036	4 165,01	1 041,25	3 123,76
13 2037	3 123,76	1 041,25	2 082,51
14 2038	2 082,51	1 041,25	1 041,26
15 2039	1 041,26	1 041,26	-

4) DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Modification du contrat de location de la salle des fêtes concernant les détériorations

M. le Maire propose de revoir le contrat de location de la salle des fêtes, notamment la facturation en cas de détériorations.

Délibération D2024-09-026 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le nouveau règlement de location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaite modifier les termes du contrat et retirer les montants actuellement indiqués. Le nettoyage, les dégradations du foyer et du matériel devront être remboursés à partir du montant présenté sur devis d'un professionnel. Le montant de la caution reste à 1.500€.

b) Convention financière avec orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques sur une partie de la rue des seigles

M. le Maire expose que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue des Seigles, il convient de passer une convention avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques.

Les travaux relatifs à cette opération concernent des travaux de génie-civil et de câblage non pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne pour un montant estimé à **2.684 € net**. La Commune doit apporter une participation financière à ORANGE de 18%.

Délibération D2024-09-027 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE sur une partie de la rue des Seigles,
- **NOTE** que la commune devra verser à ORANGE une participation financière de **483,12 € net**.



5) DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

En vertu de la délibération n° D2020-06-016 du Conseil Municipal en date du 11/06/2020, prise en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, et notamment de passer les contrats d'assurance,

Délibération D2024-09-028 : Le Conseil Municipal prend note de la

a) Décision N° 2024-001 : Assurance de la remorque immatriculée GY-758-BW

Vu l'acquisition d'une remorque de marque LIDER immatriculée GY-785-BW,

Considérant qu'il y a lieu de l'assurer,

Vu l'offre de GROUPAMA, assureur de toute la flotte automobile existante,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'offre CONDUIRE avec franchise de GROUPAMA pour l'assurance de la remorque de marque LIDER, immatriculée GY-785-BW

Article 2 : Cette garantie s'ajoute à celles déjà existantes pour les autres véhicules de la commune et est conclue jusqu'au 31/12/2025.

Article 3 : La cotisation annuelle est fixée à 75,67 € T.T.C. révisable

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en mairie.

b) Décision N° 2024-002 : Modification contrat d'assurance VILLASSUR

VU la délibération n° D2021-11-047 du 23/11/2021 retenant la société GROUPAMA pour le contrat VILLASSUR sans franchise (responsabilité civile, protection juridique, protection élus et agents, dommage aux biens),

VU l'acquisition d'un vélo à assistance électrique GIANT,

Considérant qu'il y a lieu de l'assurer,

VU les modifications effectuées dans le contrat GROUPAMA,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'ajout du vélo à assistance électrique GIANT dans la liste des matériels déclarés au titre de la garantie Tous dommages matériels.

Article 2 : Cette garantie s'ajoute à celles déjà existantes et conclues jusqu'au 31/12/2025.

Article 3 : La nouvelle cotisation annuelle est fixée à **4.773,57 € TTC** révisable (**4.604,70€** avant intégration de l'assurance vélo)

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en mairie.

c) Décision N° 2024-003 : Indemnité suite choc tiers véhicule dans remorque communale

Considérant que la voiture d'un tiers est venue percuter la remorque de la Commune et que cette dernière est considérée épave,

Considérant l'évaluation financière de l'expert,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'indemnité de la société GROUPAMA, assureur de la commune d'un montant de 400 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en mairie.



6) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Ecole :

- M le Maire envisage d'ajouter une place handicapée devant l'école. De plus, on constate toujours des problèmes de stationnement « sauvage » devant l'école
- Inondations à l'école dues aux canalisations des eaux pluviales bouchées. Les grilles et regards sont nettoyés mais ce n'est pas suffisant. Une intervention de débouchage par un professionnel est planifiée mercredi 09 octobre 2024.

Marche 06.10.2024 : le club handisport Omnisports Sens'Ation et le Rotary Club de Sens organisent des randonnées solidaires et trail plaisir au départ de Courtois sur Yonne. Rendez-vous dès 9h au foyer rural. Trail plaisir 12km départ 10h, randonnée 11km départ 10h15, randonnée parcours familial 4km départ 11h.

Concert 10.11.2024 à 16h : la chorale de Joigny organise un concert dans l'église de Courtois sur Yonne. Paiement au chapeau.

Travaux : de la rue des seigles, route de naily sont quasiment terminés. L'enrobé est très bien réalisé, environ 1 km de voirie refaite (route de naily, la rue des seigles et la chemin croix de montois). En ce qui concerne les travaux de canalisations d'eau faite par SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) M le Maire souligne le bon travail exécuté et les délais très courts respectés (réalisés par la SAUR).

Habellis : a réalisé bi couche sur la croix de montois

City stade : les bancs prévus pour le city stade sont reçus, reste à les installer.

Cimetière :

- Les vols de fleurs et compositions florales sont encore à déplorer sur différentes concessions. Ces fleurs sont généralement retrouvées dans les poubelles du cimetière.
- M le Maire aimerait agrémenter l'allée du cimetière avec des cyprès

Petit journal : sortie prévue dans les prochaines semaines

7) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Valérie MAINIER souhaite savoir s'il y a des demandes concernant la visibilité difficile au stop rue des Seigles / Route Départementale 58, carrefour qu'elle trouve dangereux.

M le Maire indique que nous allons demander la taille de la haie sur la parcelle à gauche du stop. Un courrier a déjà été fait au Département pour limiter la vitesse aux abords de la piste cyclable. M le Maire souhaite faire une nouvelle demande concernant la limitation de vitesse sur la RD58.

M le Maire informe qu'un courrier a été envoyé au Sous-préfet, copie M le Président du Département, Me la Procureure et M le Député à la suite de l'accident au niveau du 4 route de Sens, RD58.

Aurore GAYETANO deux vitraux sur trois ont été remis en place. Cependant, le vitrier considère que le travail est trop important par rapport à l'évaluation faite, il n'effectuera pas le reste de sa prestation. M le Maire déplore cette façon de faire, d'autant plus que nous avons attendu plus de 2 ans pour qu'il intervienne.

Séance levée 21h25



Un événement organisé en partenariat entre le Club Handisport OMNISPORTS SENS'ATION et LE ROTARY CLUB DE SENS



Rotary
Club de Sens



Dim. 6 Oct. 2024

Randonnées solidaires et Trail plaisir

BILLETTERIE EN LIGNE OU SUR PLACE 3€ /pers.
WWW.OMNISPORTS-SENSATION.FR

au départ de Courtois-sur-Yonne
Rendez-vous dès 9h au Foyer rural
(18, Rue de l'Eglise, 89100 Courtois-sur-Yonne)

Trail Plaisir 12 km
(départ 10h) non chronométré

Randonnée 11 km
(départ 10h15)

Randonnée 4 km
(départ 11h) Parcours familiale

Inclusion des publics PMR
(sur pré-réservation)

CONTACT@OMNISPORTS-SENSATION.FR

Parcours Rando en Joëlettes et
Fauteuils Tout Terrain Electrique



P Stationnement public disponible

(à proximité) (à 300m)
-Parking de la Poste -Parking Chemin de l'Etang
-Le long du Cimetière -Parking Ecole



BUVETTE et RESTAURATION RAPIDE
au profit de l'association handisport

GRANDE TOMBOLA pour tous les inscrits avec de nombreuses
Cartes Cadeaux offertes par le ROTARY CLUB DE SENS



INFORMATION : CONTACT@OMNISPORTS-SENSATION.FR | Tél : 07.80.95.10.19

